

## LES VALEURS SÉMANTIQUES DU PRÉSENT DE L'INDICATIF FRANÇAIS DANS LA PRESSE ÉCONOMIQUE : LE CAS DU PRÉSENT *PRO FUTURO*

ALIDA MARIA SILLETTI\*

**ABSTRACT.** *Semantic Values of Present Tense in the French Economic Press: The Case of Pro Futuro Present.* This article deals with *présent pro futuro* in contemporary French. On the basis of Le Goffic and Lab (2001) study, we adopt a similar approach with some modifications concerning our corpus analysis. The corpus is composed of texts taken from *Le Figaro* and *Les Echos* in their online version and referring to the pension reform in France in 2010. Our main purpose consists in analysing the frequency and the value of the *présent pro futuro* based on co-textual and contextual criteria.

**Keywords:** temporal future expression, *présent pro futuro*, context, pension reform, economic press.

**REZUMAT.** *Valorile semantice ale prezentului indicativ francez în presa economică franceză: cazul prezentului pentru viitor / présent pro futuro.* Acest articol analizează prezentul pentru viitor / *présent pro futuro* în franceză, adică tocmai cazul în care prezentul indicativului este utilizat pentru a face referire la viitor. Bazându-ne mai ales pe cercetările lui Le Goffic et Lab (2001) în acest domeniu, situăm demersul nostru în perspectiva celor doi lingviști, dar producând modificări datorate analizei corpusului. Acesta se compune din texte excerptate din *Figaro* și din *Echos*, versiunea electronică, și privește reforma sistemului de pensii din Franța din 2010. Prin compararea a două corpusuri, studiem frecvența și valoarea formelor de prezent pentru viitor / *présents pro futuro* ținând cont de criteriile co(n)textuale.

**Cuvinte cheie:** viitor temporal, prezent pentru viitor / *présent pro futuro*, context, reforma sistemului de pensii, presă economică.

### Introduction

Temps verbal généralement considéré comme le pivot du système verbal dans la plupart des langues, force est de constater la rareté d'études sur le présent de l'indicatif (désormais présent) en français par rapport aux temps verbaux du

---

\* Chercheur en Langue et Traduction Française – Faculté de Sciences Politiques, Università degli Studi di Bari “Aldo Moro”. Thèmes de recherche : morpho-syntaxe du verbe ; syntaxe de la phrase complexe ; linguistique comparée ; traduction français-italien. E-mail : alida.silletti@uniba.it

passé. Sans doute est-ce parce que, comme l'écrit Le Goffic, d'une part, le présent est pour nous « *un point aveugle, difficile à constituer en objet d'étude [...] qui se donne et se vit comme une évidence tout en se déroband à l'analyse* » (Le Goffic, 2001 : i). D'autre part, la plupart des recherches menées sur le présent se trouvent à l'intérieur de grammaires – entre autres, Riegel, Pellat, Rioul (1994) ; Wilmet (1997) – ou dans des revues spécialisées, comme les *Cahiers Chronos*.

Qui plus est, cette difficulté à traiter le présent s'accompagne du fait que, « *[e]ncore actuellement, la « valeur » du présent de l'indicatif ne fait pas l'objet d'un consensus* » (Provôt, Desclés, Vinzerich, 2010 : 235). L'analyse du présent repose sur deux approches différentes du temps verbal qui s'expliquent par l'extrême variété des emplois de cette forme, parfois difficilement catégorisables, et par le rôle du contexte, essentiel dans l'analyse de tout temps verbal. D'un côté, suivant une approche polysémique (Vermeulen, 2007 : 54), le présent de l'indicatif se charge d'une seule instruction d'ordre temporel. De l'autre, certains spécialistes, dont nous partageons l'avis, considèrent que « *le présent de l'indicatif, comme toute forme verbale d'une langue, est bien sous-tendu par un invariant sémantique abstrait* » (Provôt, Desclés, Vinzerich, 2010 : 235). Ainsi, le présent s'avère être la seule forme temporellement neutre, où seules les circonstances du discours peuvent déterminer l'époque à laquelle il faut le rapporter.

Aussi notre recherche propose-t-elle d'étudier une des valeurs du présent les moins traitées : le présent *pro futuro* (Le Goffic, Lab, 2001 : 77). La partie théorique, enrichie de la littérature la plus récente en la matière, sera ensuite complétée par l'analyse d'un corpus de presse. Celui-ci, recueilli du 1er juin au 31 octobre 2010, a pour objet la réforme des retraites en France, notamment la période de discussions précédant et suivant l'approbation du projet de loi. Les textes choisis ont été tirés de deux quotidiens français en version électronique : *Le Figaro* et *Les Echos*.

Nous présenterons d'abord notre approche théorique du présent de l'indicatif et la façon d'appréhender ses différents emplois. Puis, nous ferons une présentation détaillée de notre corpus, des genres de textes choisis et des critères d'analyse adoptés. Suite à une mise en perspective des recherches sur le présent *pro futuro*, nous proposerons une discussion des données évaluées et les conclusions, sans doute provisoires, de notre étude.

### **Un traitement unitaire des emplois du présent de l'indicatif**

La répartition des emplois du présent n'a pas reçu de traitement univoque au cours du temps. Pour la présente étude, nous nous limiterons à citer Beauzée, qui a développé, au XVIIIe siècle déjà, une approche linguistique des temps verbaux, en proposant une première analyse des emplois du présent de l'indicatif. Plus précisément, les différents usages découleraient d'une valeur principale du présent : « *[l]e temps actuel auquel on donne communément le nom de présent, est donc un présent indéfini, un temps qui n'étant nullement astreint à aucune époque, peut demeurer dans cette généralité, ou être rapporté indifféremment à toute*

*époque déterminée, pourvu qu'on lui conserve [...] la simultanéité d'existence* » (Beauzée, 1762-1786 : 497, cité par Fournier, 2001 : 20). Suivant cette approche, monosémique, suivie, entre autres, par Sten (1952) et par Damourette et Pichon (1911-1936), le présent est une forme neutre. Elle s'oppose à une conception polysémique du présent, défendue, entre autres, par Gosselin (1996)<sup>1</sup>. Celui-ci serait pourvu d'une seule instruction temporelle, indiquant une simultanéité entre l'intervalle de référence et l'intervalle énonciatif. Par conséquent, au-delà de la valeur « standard » du présent, la théorie polysémique parlerait de cas de conflits, résolus à travers des « déformations » (Gosselin, 1996 : 164).

Nous nous appuyerons sur l'approche monosémique du présent, qui attribue aux circonstances du discours un rôle incontournable dans les interprétations des effets de sens du présent. De ce fait, « [d]ans la réalité des faits linguistiques [...] on n'a pas un élément et son cotexte : chaque élément fonctionne bien plutôt comme cotexte des autres. [...] [C]haque morphème arrive sur le marché de l'énoncé avec son instruction [...] et [...] il est un élément du cotexte des autres morphèmes avec lesquels il interagit pour produire le sens de l'énoncé [...] » (Bres, 2005 : 83, cité par Vermeulen, 2009). Cette conception du présent est, à notre avis, la plus pertinente pour notre corpus, dont l'étude ne peut se dispenser d'une analyse du co(n)texte. Suivant cette approche, Provôt, Desclés, Vinzerich (2010) proposent un traitement unitaire des emplois du présent de l'indicatif en français contemporain. En particulier, leur attention est focalisée sur la notion d'invariant sémantique de tout temps verbal, qui sert pour différencier les emplois du présent. Dans le cas du présent, l'invariant sémantique est dénoté par une valeur aspectuelle d'inaccompli et par une relation de concomitance.

### **Présentation du corpus et du contexte extralinguistique**

Le corpus auquel nous nous sommes intéressée porte sur 106 293 mots, recueillis à partir de deux quotidiens français en version électronique : *Le Figaro* et *Les Echos*. La période d'analyse choisie s'étend sur 4 mois (1<sup>er</sup> juillet-31 octobre 2010) : elle concerne la réforme des retraites en France de 2010, qui a remis en cause le système de retraite à 60 ans instauré par François Mitterrand. Or, la plupart des événements qui ont sanctionné l'adoption de la réforme, et son adoption même (le 13 septembre 2010 le texte est adopté par l'Assemblée nationale, alors que le 10 novembre 2010 la loi sur la réforme des retraites est publiée au Journal officiel) ont vu le jour pendant la période de temps susdite.

En ce qui nous concerne, nous voudrions montrer la manière dont les opinions et les réactions des acteurs concernés par la réforme ont été exprimées. Nous avons formulé l'hypothèse que ce type de corpus, par son objet même, devrait renvoyer à l'avenir en termes d'inéluçabilité, d'attente, de promesse,

<sup>1</sup> Pour un panorama plus exhaustif des approches du présent, nous renvoyons à Mellet (2004) et à Vermeulen (2009).

d'espoir, de crainte, de simple application de la loi. C'est pourquoi il nous semble intéressant d'analyser la place remplie par le présent *pro futuro* dans l'expression du futur temporel et de mieux identifier les différents usages que recouvre cette valeur du présent.

Les typologies textuelles du corpus ont été réparties en quatre classes : les articles ; les interviews ; les opinions – textes caractérisés par la focalisation sur l'opinion/la réaction d'un acteur particulier ; les modes d'emploi<sup>2</sup>, à savoir les textes qui rapportent et expliquent certaines mesures envisagées par la réforme.

### Analyse quantitative du corpus

Les tableaux (1) et (2) mettent en exergue la fréquence du présent *pro futuro* au sein du corpus. Pour relever la proportion des présents *pro futuro*, il nous a paru indispensable de les comparer avec le nombre général d'occurrences du présent de l'indicatif, le présent *pro futuro* inclus. La valeur future est ensuite isolée dans la dernière colonne :

**Tableau 1.**

Analyse quantitative du présent *pro futuro* – *Le Figaro*

	Mots	Textes	Présents	Présents <i>pro futuro</i>
Articles	32666	55	1182	113
Réactions	16017	23	809	36
Interviews	2272	3	153	7
Modes d'emploi	6249	9	167	17
Total	57704	90	2311	173

**Tableau 2.**

Analyse quantitative du présent *pro futuro* – *Les Echos*

	Mots	Textes	Présents	Présents <i>pro futuro</i>
Articles	31858	52	1377	142
Réactions	6701	13	349	23
Interviews	4843	5	279	14
Modes d'emploi	5187	9	223	27
Total	48589	79	2228	206

Les deux tableaux montrent des résultats assez similaires en termes de fréquence des typologies textuelles et d'occurrences et répartition des présents et des

<sup>2</sup> Le mode d'emploi est défini par le *Petit Robert 2012* « notice expliquant la manière de se servir d'un objet ».

présents *pro futuro* dans le corpus. Une légère différence touche au nombre de mots et de textes répertoriés pour les deux quotidiens : les textes tirés du *Figaro* (90) sont plus nombreux que ceux des *Echos* (79). Quant au genre textuel, la plupart des textes récoltés sont des articles : il s'agit du genre le plus utilisé dans le corpus, où les occurrences des présents et des présents *pro futuro* sont les plus fréquentes.

Quant au présent, c'est le temps verbal le plus employé dans le corpus examiné : les textes portent tous sur l'actualité ou sur un présent comparé au passé ou à l'avenir. En outre, la valeur la plus répandue est celle d'actualité, surtout lorsqu'il s'agit de rapporter directement les mots prononcés par les acteurs cités par les journalistes ou, dans les interviews, dans les tours de parole de l'intervieweur et de l'interviewé.

Pour ce qui est des présents *pro futuro*, *Les Echos* présentent le nombre d'occurrences le plus élevé. Cependant, puisque notre analyse est limitée à l'examen isolé de l'emploi futur du présent de l'indicatif, cette recherche ne nous permet pas d'expliquer la préférence d'un quotidien envers une forme verbale particulière d'expression du futur temporel<sup>3</sup>.

### La valeur du présent *pro futuro* et ses occurrences dans le corpus

*Praesens pro futuro*, présent *pro futuro* (Le Goffic, Lab, 2010), présent déjà engagé (Provôt, Desclés, Vinzerich, 2010), présent à sens de futur proche (Wilmet, 1997), présent futur (Schrott, 1997), présent anticipé (Larochette, 1980) sont autant de dénominations de cet emploi du présent, généralement opposé au présent historique et s'identifiant par la présence de marques temporelles qui renvoient à l'avenir dans le co(n)texte du présent. Selon Imbs (1960 : 34, cité par Mellet, 2000), ce présent « illustrerait [...] l'élasticité du présent comme forme déictique, sa capacité à recouvrir un nunc plus ou moins étendu ». Le présent se justifierait donc par une distance temporelle plus ou moins réduite par rapport au moment de l'énonciation, dont il serait un prolongement tout naturel. C'est le cas, par rapport à notre corpus, du présent accompagné d'un repère déictique très proche du moment de l'énonciation :

(1) *L'EXAMEN*<sup>4</sup> du projet de loi sur la réforme des retraites **début** **demain** à l'Assemblée au moment où les syndicats appellent les Français à se mobiliser contre le texte. (1f06-09-10.3<sup>5</sup>).

Néanmoins, les études les plus récentes en la matière montrent que l'analyse du présent *pro futuro* en termes purement de distance temporelle ne suffit

<sup>3</sup> Pour ce qui est de l'alternance entre présent, *aller* et futur dans l'expression du futur potentiel en français et de la notion de verticalité discursive liée aux deux quotidiens, nous renvoyons à Silletti (en préparation).

<sup>4</sup> Le caractère typographique en majuscule indique, par rapport au *Figaro*, le premier mot du corps du texte.

<sup>5</sup> Ce qui figure entre parenthèse à la fin des exemples est à lire : *If Le Figaro, le Les Echos*, suivi de la date du texte exprimée en jour, mois et année, suivie du nombre progressif de texte par rapport à la même journée.

pas à expliquer les cas où l'avenir envisagé n'est pas tout proche du présent de l'énonciateur, comme dans (2), où le repère n'est pas déictique, mais le délai porte sur 3 mois :

(2) *Une fois la réforme des retraites votée, fin octobre, syndicats et patronat doivent entamer une négociation sur l'avenir de l'Agirc-Arrco [...] (le 21-07-10.1).*

Des exemples tels que (2) pourraient apparaître plutôt contestables si l'on ne tient pas compte du rôle de l'énonciateur, émetteur de ce présent où la relation prédicative est déjà validée au moment de l'énonciation et, donc, actualisée en vertu du présent. Nous partageons cette approche, qui s'appuie sur l'engagement psychologique du locuteur en fonction de la validation d'un procès à venir, programmé et assumé au moment même de son énonciation présente. Ainsi, « [*l]e présent futur implique qu'une action future est donnée comme un projet déjà inscrit dans le présent. À travers le lien avec le locuteur posé comme origine énonciative, le présent exprime, outre la localisation temporelle, également des valeurs non-temporelles telles que la validité et l'actualité du procès pour le locuteur » (Schrott, 1997 : 145, cité et traduit par Mellet, 2000).*

Ces réflexions font également l'objet de l'approche de Provôt, Desclés, Vinzerich (2010). Les trois linguistes insistent sur le fait que le processus visé par l'énonciateur est déjà enclenché par celui-ci, c'est-à-dire en intention, comme s'il s'agissait d'une prédiction quasi-certaine du procès, qui est psychologiquement simultané au moment de l'énonciation. Quant à la dilatation de l'intention entre l'énonciation du procès et sa réalisation dans l'avenir, tout dépend du degré de l'intention de l'énonciateur. En effet, celui-ci se charge de l'émission du procès qu'il a déjà programmé et engagé.

L'approche de Le Goffic et Lab (2001), qui représente notre repère principal pour l'analyse du corpus, se fonde sur des observations très proches de celles qui précèdent. Les auteurs examinent les conditions d'emploi de cet effet du présent en termes de types de marques de futur et de procès, et le comparent avec le « futur immédiat » (*aller* + infinitif) et le futur simple flexionnel<sup>6</sup>.

Ainsi les deux linguistes fournissent-ils un vaste éventail de marqueurs « *nécessaire[s] pour faire apparaître la dimension future* » (Le Goffic, P., Lab, F. 2001 : 77) : i. des repères déictiques explicites (1), ou implicites mais récupérables dans le contexte ; ii. un circonstant interrogatif :

(3) **Dans ce contexte**<sup>7</sup>, *quelle place reste-t-il pour le dialogue ? (le02-09-10.5) ;*

iii. des circonstants non déictiques (2) ; iv. des dates incomplètes (3) ; v. des circonstants de durée :

(4) « *On ne peut pas sans arrêt avoir des rendez-vous sur les retraites qui*

<sup>6</sup> Pour une analyse de l'alternance entre présent, *aller* et futur simple dans l'expression de l'avenir nous renvoyons à Silletti (sous presse).

<sup>7</sup> Le contexte auquel on fait référence porte sur les manifestations contre la réforme du 7 et 8 septembre 2010.

donnent lieu à des affrontements idéologiques » (le01-07-10.1) ;

vi. des coordonnées de début :

(5) *Le projet de loi est examiné par les députés à partir de mardi en commission.* (le13-07-10.1) ;

vi.a. de début et de fin du procès :

(6) *Le Conseil constitutionnel doit se prononcer en moins d'un mois [...]* (le22-10-10.2) ;

vi.b de fin du procès :

(7) *Revers de la médaille : l'équilibre n'est garanti que jusque 2020 – selon les prévisions du gouvernement.* (lf06-09-10.1) ;

vii. les adverbes encore :

(8) « *On doit sauver ce qui peut encore l'être* », conclut Alain Olive. (lf15-09-10.1) et déjà ;

viii. des marqueurs d'itération habituelle (aucun exemple ne figure dans notre corpus par rapport à ces deux derniers cas).

Quant aux types de procès, le présent *pro futuro* est généralement utilisé en présence tant de prédicats perfectifs, plus ou moins momentanés, que de procès d'activité et d'états programmables. C'est ce qui amène les auteurs à formuler l'hypothèse que c'est la portée de la notion « en bloc », plutôt que la perfectivité ou l'imperfectivité de la notion verbale, qui est pertinente dans l'analyse du présent *pro futuro* (Le Goffic, P., Lab, F. 2001 : 82).

Ces observations font du présent *pro futuro* un constat par anticipation, à savoir un état de fait donné comme certain. Par conséquent, c'est la prise en charge énonciative du locuteur qui empêche le constat par anticipation d'être remis en cause.

En nous appuyant sur la plupart des approches proposées ci-dessus, nous présentons le tableau des emplois du présent *pro futuro* par rapport à la présence et à la fréquence de ces emplois dans notre corpus :

**Tableau 3.**

Analyse qualitative du présent *pro futuro* – *Le Figaro*

	Repère déictique	Repère non déictique		Temps et durée					Phrase interrog.	Soumis à condition <i>si</i>	Inférrable du contexte	Argumentatif
		Date	Non-date	Début procès	Fin procès	Début et fin procès	Encore	Durée du procès				
Interviews 7	1	\	\	1	\	\	\	\	\	\	3	2
Articles 113	24	1	2	9	1	1	3	2	4	3	60	6
Modes d'emploi 17	2	\	\	\	1	\	\	\	\	14	\	\
Réactions 36	4	1	4	1	\	2	\	\	\	3	28	5
Total : 173	30	2	6	11	2	3	3	2	4	20	92	13

**Tableau 4.**Analyse qualitative du présent *pro futuro* – *Les Echos*

	Repère déictique	Repère non déictique		Temps et durée					Phrase interrog.	Soumis à condition <i>si</i>	Inférable du contexte	Argumentatif
		Date	Non-date	Début procès	Fin procès	Début et fin procès	Enco re	Durée du procès				
Interviews 14	2	\	\	\	1	\	\	\	2	2	3	4
Articles 142	38	3	7	13	5	1	1	2	3	3	60	6
Modes d'emploi 27	6	\	\	2	1	\	\	\	\	1	13	4
Réactions 23	3	\	1	1	\	2	\	\	1	4	10	2
Total : 206	50	3	8	16	7	3	1	2	6	10	86	19

Pour que le présent *pro futuro* apparaisse, il faut tenir compte du contexte linguistique et extralinguistique. En effet, faute de marqueurs spécifiques, ce présent pourrait être perçu comme un présent d'actualité. C'est ainsi que, suivant Le Goffic et Lab (2001), mais aussi sur la base des récurrences de notre corpus, nous avons distingué cinq emplois principaux du présent *pro futuro*, qui peuvent encore être répartis en sous-catégories : le présent *pro futuro* accompagné de marques temporelles ou tempo-aspectuelles ; le présent *pro futuro* dans une phrase interrogative ; le présent *pro futuro* soumis à condition, là où celui-ci figure dans une apodose introduite par une protase en *si* ; le présent *pro futuro* inférable du contexte ; le présent *pro futuro* argumentatif. Nous tenons à préciser que cette étude se limitera à l'analyse détaillée des sous-catégories les plus représentatives de notre objet d'étude : le présent *pro futuro* associé à des marqueurs tempo-aspectuels futurs et le présent *pro futuro* contextuel<sup>8</sup>.

### 1. Le présent *pro futuro* en présence de marqueurs temporels et/ou aspectuels

Le présent *pro futuro* accompagné d'une détermination temporelle ou tempo-aspectuelle est à peu près la sous-catégorie la plus représentée dans le corpus. Ainsi, elle concerne 42,7% des emplois des *Échos* contre 24,8% des emplois du *Figaro*. Plusieurs traits caractérisent cet emploi (de (1) à (8)) : aucune contrainte liée à la personne verbale employée n'apparaît, bien que ces présents tendent à figurer aux troisièmes personnes. De plus, la plupart des exemples relevés, dont (1) et (4), montrent que cet emploi s'observe surtout en début de texte ou de paragraphe, notamment dans un but de précision du co(n)texte. Cela est

<sup>8</sup> Nous renvoyons à Le Goffic et Lab (2001) pour une analyse des autres emplois du présent *pro futuro*.



confirmé par le type de verbe et de phrase où ce présent *pro futuro* figure : les verbes sont surtout conjugués à la voix passive (29 cas) (4) (5) ou réflexive/pronominale (17 cas)

(9) *L'intersyndicale au grand complet [...] se réunit aujourd'hui au siège de la CGT pour annoncer une nouvelle journée d'actions.* (le07-09-10.3), par rapport aux autres emplois du présent *pro futuro*, où la voix active est généralement de mise.

Quant au type de phrase, il apparaît généralement au sein de phrases simples (3)(5)(6)(7)(9) ou dans des propositions principales (1)(2)(4)(8) (Riegel, Pellat, Rioul : 1994). Tous ces traits contribuent à conférer à cet emploi un caractère « situatif », à en faire le contour nécessaire pour introduire les événements relatés par les journalistes. Ces présents se trouvent surtout au sein d'articles ou d'opinions, bien que leur présence soit également possible au sein d'interviews (10), de citations ou au discours indirect libre (11) :

(10) *Quand comptez-vous rendre publics ces amendements ? (E. Wærth) Rien n'est arrêté mais probablement dans les jours qui suivent l'ouverture du débat à l'Assemblée.* (lf03-09-10.1)

(11) *Les règles ont été déjà modifiées pour les deux entreprises par la réforme de 2008, dont les mesures sont mises en œuvre progressivement jusqu'en 2016, argumente l'exécutif.* (le11-10-10.2).

Même si la plupart de ces présents sont associés à un repère temporel assez, voire très, proche du moment de l'énonciation, un repère chronologique plus éloigné est quand même possible. C'est le cas de (11), où le repère chronologique continue pendant six ans après le moment de l'énonciation (*jusqu'en 2016*). Si des considérations aspectuelles contribuent sans aucun doute à dilater l'action, le repère temporel concerné ne peut pas être sous-estimé. À ce propos, Le Goffic et Lab (2001) remarquent qu'un problème d'ordre sémantico-pragmatique intervient dans l'interprétation de ces présents : l'énonciateur est certain de la réalisation de son dire et de l'événement, qu'il perçoit moins certain si le délai de temps est trop éloigné de son présent. Donc, « [l]e point central sur lequel le p.p.f. mène à réfléchir est sans doute l'assertion, avec la dissociation des plans temporel et modal [...] et les dissociations à l'intérieur du sujet. Le p.p.f. donne aussi à penser qu'une vérité actuelle (si contingente et si fugace que soit son actualisation) est une vérité de toujours. » (Le Goffic et Lab, F. 2001 : 98).

Or, il nous semble qu'il est possible d'avancer une explication supplémentaire à celle que donnent les deux linguistes. Ainsi, nous sommes convaincue de l'importance du sujet parlant et de la force qui lui permet d'émettre ses déclarations. Cette force lui vient d'une circonstance externe, contextuelle et extralinguistique : la loi. D'où des exemples tels que (11), voire (12), tiré d'une interview :

(12) *Pourquoi êtes-vous optimiste à plus long terme ? (P. Askenazy) A brève échéance, la question du partage de travail se pose d'autant plus que nous sortons à peine d'une profonde crise économique. [...] [S]ur le long terme, cette*

*idée malthusienne qui est que le marché du travail est un gâteau qui se partage ne tient pas. [...] De même, quand un senior travaille, il crée de l'activité. Concernant le cas français, la réforme actuelle s'étend jusqu'en 2023.* (le26-10-10.1).

Bien que des éléments aspectuels contribuent à marquer une étendue dans le temps – *progressivement* et *jusque* dans (11), *s'étendre* et *jusque* dans (12) –, un délai de temps de treize ans sonnerait sans doute comme problématique si les événements n'étaient rapportés que par la plume d'un journaliste, autrement dit si l'on n'avait pas affaire à une citation (12) ou à un discours rapporté (11). Les contextes où les deux exemples s'insèrent concernent les dispositions de la loi de réforme des retraites. À notre avis, étant donné cette voix autoritaire - la loi - qui voit tout et prévoit l'avenir, du moment de l'énonciation (2010) à 2016 et à 2023, tout se passe comme si les dispositifs de la réforme parlaient par eux-mêmes, à travers la voix de ceux qui s'en chargent et les rapportent – *l'exécutif*, par la voix du journaliste, dans (11) ; M. Askenazy même dans (12). La force du constat par anticipation permet donc non seulement d'envisager les mesures « avec certitude », car émises par un énonciateur fiable, mais aussi que l'interviewé (12) assume la charge énonciative de son dire, en s'appuyant sur les mesures prévues par la loi et en présentant un fait futur comme s'il était déjà devant nous.

## 2. Le présent *pro futuro* contextuel

Le présent *pro futuro* inférable du contexte figure dans 53,7% des cas dans *Le Figaro* contre 41,2% dans *Les Echos*. Comme la nomenclature même le souligne, dans cette sous-catégorie le contexte joue un rôle incontournable. À ce propos, Le Goffic et Lab (2001) remarquent que, faute de contexte futur, des énoncés tels que *Je suis à Bruxelles* (Le Goffic et Lab, 2001 : 78) ne seraient soumis qu'à une lecture actuelle. Par conséquent, c'est le contexte qui nous permet de situer:

(13) *Eric Wœrth temporise aussi sur d'éventuelles mesures supplémentaires de prise en compte de la pénibilité : « On peut probablement aller un peu plus loin, ce n'est pas tranché. On se laisse un maximum de temps ».* (lf03-09-10.1) au sein de la tranche temporelle du futur. Plus en détail, grâce au cotexte, nous pouvons, d'une part, envisager le domaine de la probabilité dans l'avenir (*éventuelles, pouvoir, probablement*) ; d'autre part, par d'autres marques lexicales – *temporiser, aller un peu plus loin, se laisse un maximum de temps* –, (13) est inscrit dans un présent ouvert à l'avenir. Cependant, l'appartenance de (13) à la tranche temporelle de futur n'est fournie que par le contexte, c'est-à-dire par une « *date [...] implicite mais récupérable dans le contexte* » (Le Goffic et Lab, 2001 : 78) : on est le 3 septembre (date de parution de l'article) et M. Wœrth se déclare ouvert à des assouplissements en matière de pénibilité pour la date de mardi 7 septembre. En effet, (13) représente la fin de l'article, qui commence par « *On aura une vision évolutive raisonnable* ». *C'est par cette phrase tout en prudence qu'Éric Woerth a résumé quelle serait l'attitude du gouvernement sur la réforme des retraites, la semaine prochaine. Le texte sera examiné à l'Assemblée à partir de mardi [...]*. (lf03-09-10.1).

Par rapport aux exemples du corpus, le présent *pro futuro* inférable du contexte peut être réparti en deux sous-emplois : d'une part, des exemples tels que (13), qui s'insèrent à juste titre dans l'approche de Le Goffic et Lab, que nous appellerons « présent *pro futuro* contextuel *stricto sensu* », où un repère chronologique futur implicite est repérable du contexte. D'autre part, des cas où ce repère fait défaut, mais où l'interprétation est sans aucun doute futurale, de par le contexte : nous nommerons cet emploi « présent *pro futuro* contextuel *lato sensu* » (14) :

(14) *Les femme sont concernées plus que les hommes. [...] Le passage de 65 à 67 ans représente un tiers des économies de la réforme. [...] « D'un côté, le gouvernement dit que le décalage ne concerne pas tant de monde que cela, de l'autre il dit qu'il représente une part très importante des économies.[...] » (le23-09-10.1).*

À la différence de (13), (14) ne présente aucun renvoi à l'avenir, ni explicite ni implicite. Cependant, il est quand même possible de rattacher cet exemple, tiré d'un mode d'emploi, à un contexte futur, représenté par le débat sur les publics qui seront pénalisés par le report de l'âge de départ à la retraite de 65 à 67 ans. Mais, pour ce faire, ce sont les connaissances préalablement acquises et partagées par les lecteurs qui interviennent, car ces mesures entreront en vigueur suite à l'approbation de la réforme, si la réforme entre en vigueur (le texte date du 23 septembre). En outre, la typologie textuelle du mode d'emploi ainsi que le contenu informationnel des dispositifs donnent l'impression d'avoir affaire à un texte de loi, articulé autour de mesures à venir, une fois approuvées. Ainsi ce présent nous semble-t-il être à mi-chemin entre un présent *pro futuro* et un présent de vérité générale. La différence la plus évidente entre les deux réside dans le contexte : des vérités toujours valables, que rien ne peut remettre en cause, et qui expriment une loi pour ce dernier ; une simple proposition assujettie à l'avenir qui attend de devenir, au cas où, une loi pour le premier. Des exemples tels que (14) sont assez nombreux dans notre corpus : le présent *pro futuro* y exprime un avenir teint de possibilité/ d'espoir/ de crainte par rapport à l'adoption de la réforme. En outre, le présent *pro futuro* contextuel *lato sensu* figure surtout en présence de verbes modaux (dont *devoir* dans (15)), qui supposent une source autoritaire (la loi) imposant des mesures qui, de par son autorité, se vérifieront par rapport au contexte futur de référence. Toutefois, leur vérification est toujours soumise à la réalisation de certaines conditions, définies préalablement.

(15) *La Halde propose que l'on permette aux salariés à temps partiel de cotiser sur la base d'un temps complet, avec prise en charge de surcoût par l'employeur. Cette possibilité existe, mais la pratique reste peu répandue. « Gouvernement et partenaires sociaux doivent rendre cette possibilité effective », estime la Haute Autorité. (le22-09-10.3).*

Cet extrait tiré d'un mode d'emploi concerne la proposition de la Halde du maintien à 65 ans de l'âge de taux plein pour ceux qui ont pris un congé parental. Or, il faut que les propos énoncés dans (15) soient effectifs dans l'immédiat, mais cela ne peut arriver que si la possibilité dont il est question devient une véritable mesure.

## Conclusions

Pour cette recherche, nous nous sommes proposée d'étudier la présence et la fréquence des présents *pro futuro* au sein d'un corpus de vulgarisation économique tiré de la presse quotidienne. En particulier, conformément à l'objet de notre corpus, qui a porté sur la réforme des retraites de 2010 en France, nous nous attendions à avoir affaire à un nombre non négligeable de présents *pro futuro* en tant qu'expression du futur temporel. Ainsi, sans prétendre vouloir représenter la dimension future verbale de la réforme des retraites dans la presse française<sup>9</sup>, l'analyse du présent *pro futuro* a montré les collocations de cet emploi du présent de l'indicatif et a examiné l'ensemble des traits co(n)textuels qui nous permettent de distinguer les sous-emplois auxquels cette forme verbale se prête.

Pour ce faire, nous avons d'abord situé notre objet d'étude par rapport à certains ouvrages et études qui l'ont traité, pour ensuite nous aligner sur les approches qui se prêtaient mieux aux occurrences de présents *pro futuro* relevées dans notre corpus.

Or, étant donné notre appui sur un emploi particulier d'une forme verbale, nous n'avons pas voulu opérer des distinctions entre les deux quotidiens analysés en termes de différences affichées dans la manière de se servir des présents *pro futuro*. Toutefois, aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif, nous avons remarqué que dans *Les Echos* le présent *pro futuro* est plus utilisé que dans *Le Figaro*.

Ce qui apparaît par contre essentiel pour aborder toute étude de formes verbales, c'est le rôle du contexte. Tout comme Le Goffic et Lab (2001) l'ont souligné, un contexte implicitement ou explicitement futur est la condition indispensable pour l'occurrence d'un présent *pro futuro*, voire sa raison d'être. En effet, comme nous l'avons montré par rapport au présent *pro futuro* contextuel, l'apparition de marques contextuelles explicites (13) ou implicites (14) permet à ce présent de recevoir une lecture future plutôt qu'actuelle.

Suite encore aux recherches préalables dans ce domaine, nous avons partagé l'implication d'un « constat par anticipation » (Le Goffic et Lab, 2001) lorsqu'on a affaire à un présent *pro futuro*. Cela est d'autant plus vrai si l'on compare cette forme verbale avec le futur simple flexionnel et *aller* + infinitif, les deux autres expressions principales du futur temporel, mais qui témoignent de distinctions sémantiques et parfois co(n)textuelles différentes. Cependant, les exemples du corpus portant sur le présent *pro futuro* contextuel ont montré que ce constat émis par le sujet-énonciateur, même s'il est « certain », peut être assujéti à des contraintes impliquées, de par sa propre nature ontologique, par la tranche temporelle du futur. Il s'ensuit alors que les engagements pris à travers le présent *pro futuro* peuvent être assumés pour certains, mais les domaines de la probabilité, de la possibilité, de la crainte peuvent intervenir pour garder malgré tout une part d'incertitude.

<sup>9</sup> Nous étions consciente du caractère partiel de notre recherche.

Pour conclure, le choix d'un corpus de vulgarisation sur la réforme des retraites dans la presse quotidienne a révélé une variété de sous-emplois du présent *pro futuro*. Il serait ainsi intéressant de mettre en rapport nos données avec d'autres types de corpus insérés dans d'autres genres et discours, pour pouvoir relever leurs distinctions en termes co(n)textuels. Pour notre part, par cette petite recherche, nous espérons avoir montré notre intérêt envers cet emploi particulier du présent, que nous considérons comme l'une des étapes de la construction et de la représentation verbale de la tranche temporelle du futur en français contemporain.

## BIBLIOGRAPHIE

- Beauzée, N., *Grammaire Générale*, 2 vol., Paris : Barbou, 1782-1786
- Bres, J., « Le présent de l'indicatif en français : de quelques problèmes, et peut-être de quelques solutions », dans Despierres, C., Krazem, M. (éd.), *Du présent de l'indicatif*, Dijon : PUB, 2005, pp. 27-52
- Charaudeau, P., « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives », *SEMEN* (en ligne), 22/2006
- Damourette, J., Pichon, E., *Des mots à la pensée*, tome 5, Paris : D'Autrey, 1911-1936
- Fournier, J.-M., « L'analyse du présent dans les grammaires de l'âge classique », dans Le Goffic, P. (éd.), *Le présent en français*, *Cahiers Chronos 7*, Amsterdam/ Atlanta : Rodopi, 2001, pp. 1-20
- Frankel, J.-J., « Modalité et opérations de détermination », *B.U.L.A.G.*, 8, Université de Besançon, 1981
- Gosselin, L., *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif de l'aspect et des temps*, Louvaine-La-Neuve : Duculot, 1996
- Larochette, J., *Le langage et la réalité II*, München : W. Firk, 1980
- Le Goffic, P. (éd.), « Introduction », *Le présent en français*, *Cahiers Chronos 7*, Amsterdam/ Atlanta : Rodopi, 2001, pp. i-vi
- Le Goffic, P., Lab, F., « Le présent « *pro futuro* » », *Le présent en français*, *Cahiers Chronos 7*, Amsterdam/ Atlanta : Rodopi, 2001, pp. 77-98
- Mellet, S., « Le présent », dans Benninger, C., Carlier, A., Lagae, V. (éd.), *Le Présent, Travaux de Linguistique*, 2000, pp. 97-111
- Provôt, A., Desclés, J.-P., Vinzerich, A., « Invariant sémantique du présent de l'indicatif en français », dans Moline, E., Vettors, C. (éd.), *Temps, aspect et modalité en français*, *Cahiers Chronos 21*, Amsterdam/ Atlanta : Rodopi, 2010, pp. 235-259
- Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R., *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994
- Schrott, A., *Futurität im Französischen der Gegenwart*, Tübingen : Gunter Narr Verlag, 1997
- Serbat, G., « Le prétendu « présent » de l'indicatif : une forme non déictique du verbe », *L'information grammaticale*, 38, pp. 32-35, 1988
- Silletti, A.M. (en préparation), « Temporalité et verticalité discursive : l'alternance présent/aller/futur dans l'expression du futur potentiel en français », *Systèmes Linguistiques/ Sistemi Linguistici*

- Silletti, A.M. (sous presse), « L'alternance présent/*aller*/futur dans l'expression du futur potentiel en français : le cas de la distance temporelle », Presses Universitaires de Cluj (Roumanie)
- Sten, H., *Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne*, Copenhague : Der Knogelige Danske Videskabernes Selskab (Historiske-filologiske Meddelelser, 33), 1952
- Vermeulen, C., « Le rôle du contexte dans la production d'effets de sens en discours : le présent de l'indicatif », dans Sandré, M. (éd.), *Analyses du discours et contextes*, Limoges : Editions Lambert-Lucas, 2009, pp. 53-62
- Wilmet M., *Grammaire critique du français*, 2<sup>ème</sup> éd., Paris/Bruxelles : Duculot, 1997